



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en visioconférence et sans public, sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 22 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 19

Présents :

M. FARLEY Simon, Maire ; Mme ANGULO Marie-Gabrielle, 1^{ère} adjointe ; M. NIGRA Daniel, 2^{ème} adjoint ; Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe ; M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint ; Mme FERRARA Sandrine, 5^{ème} adjointe ; Mme REVOL Estelle ; M. PICHON Cyrille ; Mme GLÉNAT Anne ; M. GANDAIS Cédric ; Mme VEDELAGO Chrystelle ; M. REBIFFÉ Guillaume ; Mme DZAMOUZAKIS Michèle ; M. SCUDELER Aurélien ; M. DUSSERT-ROSSET Tristan ; M. SOUCHON Rémy ; Mme BENELLE Annie ; M. LEQUIN-SOUCHON Laurent.

Absents excusés :

Mme Isabelle LELONG a donné pouvoir à Mme Chrystelle VEDELAGO.

Secrétaire de séance : M. PICHON Cyrille

La séance du Conseil Municipal est ouverte à dix-huit heures trente minutes. Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour et les sujets inscrits à l'ordre du jour sont ensuite abordés :

1. Approbation du compte de gestion 2020 de la trésorière principale de Vif
2. Vote du compte administratif 2020 de la commune
3. Affectation du résultat 2020
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021
5. Vote du budget primitif communal 2021
6. Crédits scolaires 2021
7. Délibération portant suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à l'accueil de la mairie
8. Candidature pour l'appel à projet du Parc Naturel Régional du Vercors pour « un Atlas de la biodiversité communale »
9. Questions diverses

01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA TRÉSOSRIERE PRINCIPALE DE VIF

M. Le Maire donne la parole à Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances qui rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public en vertu de la règle de la séparation de fonction ordonnateur/comptable.

Le compte de gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par M. Le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la Commune.

M. Le Maire informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Mme La Trésorière Principale de VIF et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la Trésorière Principale,

M. le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver le Compte de Gestion dressé par la Trésorière Principale de VIF pour l'exercice 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour.

02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE.

M. Le Maire donne la parole à Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances qui présente le Compte Administratif pour l'exercice 2020, chapitre par chapitre, vues d'ensemble Fonctionnement et Investissement annexées :

Réalisations 2020	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 421 313.88 €	1 648 268.67 €
Section Investissement	188 927.73 €	128 063.25 €
Report en section de fonctionnement (002)		174 327.66 €
Report en section d'investissement		31 246.10 €
Total réalisations + reports	1 610 241.61 €	1 981 905.68 €

Restes à réaliser 2020

	DÉPENSES	RECETTES
Section Investissement	200 087.00 €	11 795.00 €

RÉSULTAT CUMULÉ	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 421 313.88 €	1 822 596.33 €
Section Investissement	389 014.73 €	171 104.35 €
Total Cumulé	1 810 328.61 €	1 993 700.68 €

M. Le Maire quitte l'assemblée au moment du vote comme le prévoit la législation. Mme Marie-Gabrielle ANGULO, 1^{ère} Adjointe au Maire assure la présidence de la réunion et propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2020.

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, et tel que présenté ci-dessus.

M. Laurent LEQUIN-SOUCHON précise que la renégociation de certains emprunts effectuée en 2019 permet aujourd'hui de dégager un excédent conséquent se répercutant sur les possibilités d'investissements.

03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

M. Le Maire donne la parole à Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances qui communique au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2020 :

BUDGET 2020	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION INVESTISSEMENT	188 927.73 €	128 063.25 €	- 60 864.48 €
SECTION FONCTIONNEMENT	1 421 313.88 €	1 648 268.67 €	226 954.79 €

Compte tenu de ces résultats et après intégration des résultats 2019, il convient :

- de définir le montant des restes à réaliser en investissement à reprendre en 2020
- de définir le besoin de financement de la section d'investissement
- d'affecter le résultat 2020 au budget primitif 2021

Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances propose les ventilations suivantes :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	
• Résultat de l'exercice	- 60 864.48 €
• Intégration du résultat 2019	31 246.10 €
• Solde d'exécution 2020 Cpte 001 (DI)	- 29 618.38 €
• Reprise des Restes à réaliser 2020	- 188 292.00 €
• BESOIN DE FINANCEMENT	217 910.38 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
• Résultat de l'exercice	226 954.79 €
• Intégration du résultat 2019	174 327.66 €
• RÉSULTAT A AFFECTER	401 282.45 €

et propose l'affectation du résultat 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020	
• Résultat d'investissement reporté Compte 001 (DI)	29 618.38 €
• Excédents de Fonctionnement capitalisés Compte 1068 (RI)	217 910.38 €
• Résultat de fonctionnement reporté Compte 002 (RF)	183 372.07 €

Après que le Conseil ait entendu cet exposé et qu'il ait été répondu aux questions, et sur proposition de Mr le Maire et de Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances,

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour, l'affectation du résultat 2020 au Budget Primitif 2021 telle que présentée ci-dessus.

04 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021.

M. Le Maire donne la parole à Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe déléguée aux Finances qui rappelle les deux taux appliqués en 2020 et propose le maintien de ces taux pour l'année 2021 :

TAXES	TAUX 2020	BASES prévisionnelles 2020	BASES Prévisionnelles 2021	Prop. TAUX 2021	PRODUIT attendu 2021
Taxe foncier bâti	20,50 %	1 967 000	1 979 000	36.40 % (20.50 % taux communal + 15.90 % taux départementa l)	720 356
Taxe foncier non bâti	115.27 %	47 600	48 500	115,27 %	55 906
				Produit 2021	776 262

Sur proposition de Mr le Maire et de Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe chargée des Finances, le Conseil Municipal, valide le maintien des taux des taxes du foncier bâti et du foncier non bâti pour l'année 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour.

05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. Le Maire donne la parole à Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe déléguée aux Finances qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2021 tel qu'annexé et présenté par chapitres et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver les propositions suivantes :

Montant Dépenses et Recettes de Fonctionnement BP 2021 : 1 765 012.00 €

Montant Dépenses et Recettes d'Investissement BP 2021 : 551 163.38 €

Sur proposition de M. le Maire et de Mme Florence ARDOIN, 3^{ème} Adjointe au Maire, le Conseil Municipal, approuve le Budget Primitif 2021 tel que présenté à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour.

M. Laurent LEQUIN-SOUCHON exprime sa déception quant à l'abandon du projet du changement des portes, des fenêtres et des huisseries de l'école maternelle des Saillants pour un montant de 120 000 € subventionnable à hauteur de 80 % dans le cadre du plan de relance Etat/Région.

M. Le Maire explique que la nouvelle municipalité a passé beaucoup de temps à remettre à niveau la commune dans plusieurs domaines et notamment concernant le dénombrement, le tri et le classement des nombreuses archives en mairie, ce qui n'avait jamais été fait auparavant ainsi que le recensement des bâtiments publics afin d'établir un programme de rénovation de ces derniers.

Quant au projet de l'école maternelle des Saillants, la nouvelle municipalité envisageant le déplacement et le rattachement de celle-ci au groupe scolaire « le Bruyant », les demandes de subventions concernant ce projet seront déposées lorsque celui-ci sera abouti et pourra certainement bénéficier du plan de relance Etat/Région qui sera prolongé d'une année et certainement amplifié lorsque nous serons sortis de la pandémie.

M. Laurent LEQUIN-SOUCHON et Mme Annie BENELLE insistent sur l'importance de ces travaux à l'école maternelle et réclamés par la directrice en attendant l'aboutissement du projet de déplacement de cette école.

M. Le Maire rétorque que la commune, au vu du montant exorbitant (120 000.00 €) annoncé pour le changement des huisseries, a requis l'avis d'un spécialiste en la matière qui a indiqué que le changement des menuiseries pour ce bâtiment n'était pas une priorité.

M. Laurent LEQUIN-SOUCHON relaye une question de M. Rémy SOUCHON (qui ne peut directement intervenir à cause d'un problème de micro) et qui souhaite avoir le détail des travaux prévus au compte 21312 – Bâtiments scolaires.

Mme Florence ARDOIN répond qu'il s'agit des travaux de réfection des sanitaires et de la mise aux normes PMR de l'école de Prénfrey, des travaux d'isolation thermique, de la pose de stores et des changements de luminaires dans les autres écoles.

06 - CRÉDITS SCOLAIRES 2021

M. Le Maire donne la parole à Mme FERRARA Sandrine, 5^{ème} Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires qui rappelle les montants des crédits scolaires votés en 2020 :

2020	LES SAILLANTS		PRELENFREY	TOTAUX	ARTICLES
	Elémentaire	Maternelle	Maternelle & Elémentaire		
Effectifs retenus Au 01/01/2020	81	44	39		
Crédits par élève 60.00 €	4 860.00	2 640.00	2 340.00	9 840.00	6067
TOTAL	4 860.00	2 640.00	2 340.00	9 840.00	

Transports sorties scolaires					
Nombre de Classe	3	2	2		
Transports par classe 440,00 €	1 320,00	880,00	880,00	3 080,00	6248
Transports sorties piscine	3 509,00	0,00	2 510,00	6 019,00	6248
TOTAL TRANSPORTS	4 829,00	880,00	3 390,00	9 099,00	
Activités					
Activités artistiques et culturelles (400,00€ par classe)	1 200,00	800,00	800,00	2 800,00	611
Virements de Crédits RASED	100,00	0,00	0,00	100,00	6067
Activités EMALA	0,00	0,00	897,00	897,00	65548
TOTAL ACTIVITES	1 300,00	800,00	1 697,00	3 797,00	
			TOTAL GENERAL	22 736,00	

Contrat OCCE MAIF payé par la Mairie	186.75	103.00	95.25.00	385.50	6168
--------------------------------------	--------	--------	----------	--------	------

Soit un montant total de **23 121.50 €**.

Mme Sandrine FERRARA propose au Conseil Municipal d'allouer les crédits scolaires suivants pour 2021 :

2021	LES SAILLANTS		PRELENFREY	TOTAUX	ARTICLES
	Elémentaire	Maternelle	Maternelle & Elémentaire		
Effectifs retenus Au 01/01/2021	65	52	41		
Crédits par élève 60.00 €	3 900,00	3 120,00	2 460,00	9 480,00	6067
TOTAL	3 900,00	3 120,00	2 460,00	9 480,00	
Transports sorties scolaires					
Nombre de Classe	3	2	2		
Transports par classe 440,00 €	1 320,00	880,00	880,00	3 080,00	6248
Transports sorties piscine	4 000,00	0,00	2 000,00	6 000,00	6248
TOTAL TRANSPORTS	5 320,00	880,00	2 880,00	9 080,00	
Activités					
Activités artistiques et culturelles (400,00€ par classe)	1 200,00	800,00	800,00	2 800,00	611
Virements de Crédits RASED	100,00	0,00	0,00	100,00	6067
Activités EMALA	0,00	0,00	989,00	989,00	65548
TOTAL ACTIVITES	1 300,00	800,00	1 789,00	3 889,00	
			TOTAL GENERAL	22 449,00	

Contrat OCCE MAIF payé par la Mairie	162.50	130.00	102.50	395.00	6168
--	--------	--------	--------	--------	------

Soit un montant total de **22 844.00 €**

Le Conseil Municipal **approuve** les propositions de crédits scolaires 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour.

07 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sandrine FERRARA, 5^{ème} Adjointe au Maire chargée du Personnel qui rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant.

Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet soit 35h00 de travail hebdomadaire à compter du 29 mars 2021 suite à l'avancement de grade de l'agent en place à ce poste et de son passage au grade d'adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de supprimer, suite à l'avis favorable du CTP en date du 21 janvier 2021, à compter du 29 mars 2021 le poste d'Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet soit 35h00 hebdomadaires affecté à l'accueil de la mairie à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour.

08 – CANDIDATURE POUR L'APPEL A PROJET DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS POUR « UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Anne GLÉNAT, Conseillère Municipale, déléguée au développement durable qui expose au Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional du Vercors a lancé un appel à projet pour un Atlas de la biodiversité communale.

Ce projet d'Atlas a pour but d'acquérir de la connaissance cartographique et scientifique pour, par exemple, intégrer les enjeux de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, sensibiliser les élus de la commune à la biodiversité. En cohérence et continuité avec les travaux actuels du Parc par rapport à un massif (Vercors) sur l'écologie, les groupes d'espèces, etc...

Étalé sur 2 ans, à partir de juin 2021, il permettra à l'issue du programme de rédiger un fascicule pour chaque commune participante.

Ce projet s'élevant à 320 000 € sera subventionné à 80% dans le cadre du plan de relance de l'Etat. Le reste sera financé par le PNRV et une participation symbolique des communes participantes (1 000 € pour Le GUA).

Contenu : un tronc commun de 4 blocs : chauve-souris/ pollinisateurs (sans doute les papillons) / haies, arbres remarquables et prairies fleuries/ zones humides.

3 volets : scientifique, participatif, sensibilisation.

Réaliser 1 programme scolaire, des plaquettes, des webinaires, une plateforme collaborative.

Pour cela : le PNRV mettra à disposition 4 services civiques (un par bloc) sur le terrain pour, par exemple, réunir des groupes d'habitants, élus et associations intéressés et moteurs pour faire le travail d'inventaire.

Le travail sur l'atlas se fera toujours en relation avec le département biodiversité de la Métropole.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de participer à ce projet d'Atlas de la biodiversité communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix pour, **DECIDE** d'adhérer au projet du Parc Naturel Régional du Vercors concernant la constitution d'un Atlas de la biodiversité communale et ce pour une participation de 1 000.00 € pour la commune du GUA (le montant de cette participation sera étalé sur 2 ans).

09 – QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire indique au Conseil Municipal que lorsque ce dernier pourra à nouveau se réunir en présentiel, il aura à débattre et prendre acte du rapport rendu par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes et portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Métropole Grenobloise sur les exercices 2014 à 2018.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h32 mn.

Le Maire de LE GUA
M. Simon FARLEY



